

ENVOI PAR COURRIEL

Le 10 juin 2015

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès que notre organisme a reçu le 27 mai 2015 visant à obtenir la liste détaillée des contrats de réparation, de rénovation ou de construction confiés au Chantier Davie Canada (ou toute autre appellation de ce chantier) au fil des années. Chaque contrat devait indiquer la date, l'objet du contrat, le nom du navire et le montant final payé.

Après analyse, la Société des traversiers du Québec (STQ) ne peut vous communiquer le document demandé puisqu'il n'existe pas, et ce, selon les articles 1 et 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c.A-2.1.

Toutefois, sachez que le site internet de la STQ à sa rubrique « Nos navires » mentionne le nom du constructeur de chacun des navires de la flotte. Je vous invite à la consulter à l'adresse suivante :

<https://www.traversiers.com/fr/a-propos-de-la-societe/nos-navires/>

De plus, la STQ a été constituée, par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1971, la Loi sur la Société des traversiers du Québec, ch. S-14. Ce faisant, les navires construits en 1971 ou antérieurement ne résultent pas d'un contrat intervenu entre un chantier de construction et la STQ, puisque celle-ci était à l'époque inexistante.

Finalement, vous trouverez en pièce jointe à la présente un communiqué de presse dans lequel la STQ a annoncé le 16 mai 2013, la conclusion d'un accord avec Chantier Davie Canada inc., pour la construction de deux navires pour la traverse de Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous

pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours

Pour publication immédiate
CNW CODE 01

TRAVERSE TADOUSSAC–BAIE-SAINTE-CATHERINE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX NAVIRES AU CHANTIER DAVIE CANADA

Québec, le 16 mai 2013 – La Société des traversiers du Québec (STQ) annonce aujourd’hui la conclusion de l’accord en vue de la construction de deux navires pour la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine avec Chantier Davie Canada.

Ces deux nouveaux traversiers de la traverse de Tadoussac, construits au coût total de 125 M\$, seront livrés successivement au printemps et à l’été 2015. Mesurant 92 m de long et propulsé au gaz naturel liquéfié (GNL), chaque navire comptera huit rangées sur deux ponts, permettant ainsi le transport de plus de 100 véhicules incluant des espaces pour de nombreux camions-remorques. La construction devrait débuter à la fin 2013.

M. Georges Farrah, le président-directeur général de la STQ, déclare :
« Nous sommes heureux, à la STQ, d’aller de l’avant avec la construction de ces deux navires aux choix technologiques et environnementaux d’avant-garde, nous positionnant ainsi comme le leader des technologies vertes en opération de traversiers en Amérique du Nord. »

– 30 –

Source :
Maryse Brodeur
Directrice des communications et du marketing
Société des traversiers du Québec
418 646-0359, poste 302

Renseignements :
Benoit Cormier
Chargé de projet
418 646-0359, poste 358